

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences - Autres domaines
de compétences des communes
- 9.1.3 Sport**

Attribution de subventions
exceptionnelles pour l'animation du
territoire et la prévention de la santé

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans
un délai de 2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-06-42

**L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Yannick Gomis, Adjoint à la Maire chargé des Sports et de
la vie associative.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Saint-
Pierre-lès-Elbeuf développe des partenariats solides et équilibrés avec tous les
acteurs locaux, contribuant ainsi à l'animation du territoire et à la cohésion sociale.

Au-delà des subventions annuelles destinées au fonctionnement des clubs et
associations, des aides ponctuelles peuvent être allouées, en particulier pour
soutenir des projets visant à dynamiser le territoire ou à promouvoir la prévention
en matière de santé.

C'est ainsi que la Ville souhaite soutenir l'action de par l'Office Municipal des Sports
(OMS) d'Ebeuf - Maison Sport-Santé, dans le cadre de la co-organisation du
parcours du cœur 2025 ;

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'OMS.

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le budget primitif relatif à l'exercice 2024 ;

Considérant

La demande formulée par l'Office Municipal des Sports (OMS) d'Elbeuf - Maison Sport-Santé, dans le cadre de la co-organisation du parcours du cœur 2025 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'OMS.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025